

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoirs donnés	4
Nombre de suffrages valides	4
Nombre de suffrages exprimés	15

**Procès-Verbal  
du Conseil Municipal  
Séance du 1<sup>er</sup> Février 2021**

L'an deux mil vingt et un, le premier février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à L'Hermenault, salle polyvalente du Jary, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves GERMAIN, Maire.

Date de la convocation : 27 janvier 2021

Présents :

Yves GERMAIN, Jérôme BOBINET, Eliane RAPHEL, Corinne JOLLY, Laurent FAIVRE, Séverine CAILLEAU, Dominique CHIRON, Karine QUINET, David FLEAU, Jean-Pierre ROUX et Isabelle BARBIER

Absent ayant donné pouvoir :

Vianney DEGUIL à Laurent FAIVRE  
Jean-Jacques RICHEL à Jérôme BOBINET  
Joël PAGIS à Jean-Pierre ROUX  
Mathieu GUIBERT à David FLEAU

Secrétaire de séance : Laurent FAIVRE

Comme le prévoient les directives gouvernementales liées à la pandémie du COVID-19 :

- La réunion a été déplacée à la salle polyvalente au lieu de la salle du conseil municipal, et ce, afin de pouvoir respecter la distanciation sociale et la mise en œuvre des gestes barrière
- A l'exception éventuellement de la presse, le public ne doit normalement pas pouvoir assister à la réunion



Par 15 voix POUR, le Conseil Municipal valide le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2020. Jean-Pierre ROUX signale deux points :

- Objet 72 : des noms de lotissement ont été proposés mais n'apparaissent pas dans la délibération.
- Objet 80 : Eglise - il aimerait avoir le plan de financement

A la demande de Monsieur Yves GERMAIN, le Conseil Municipal accepte d'ajouter deux objets à l'ordre du jour :

- Adhésion au CAUE
- Futur lotissement - Achat d'une parcelle supplémentaire

**OBJET N° 86 : DECLASSEMENT D'UN TERRAIN COMMUNAL**

Le Maire indique qu'il est saisi d'une demande en vue d'acquérir une section de chemin communal situé dans le lotissement des Chailloux.

Afin de pouvoir donner satisfaction aux demandeurs, il convient de déclasser ce chemin communal en vue de son intégration dans le domaine privé de la Commune.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire toute démarche pour qu'une section de chemin communal rue des Chailloux soit classée dans le domaine privé de la Commune.

## **OBJET N° 87 : CESSION D'UNE SECTION DE CHEMIN COMMUNAL**

Le lotissement situé rue des Chailloux comprend une voie communale cadastrée ZH 106 d'une superficie d'environ 212 m<sup>2</sup>. Les propriétaires de la parcelle ZH 166, Monsieur et Madame Nicolas BOUCHAIRE, souhaitent acquérir une portion de chemin communal de 50 m<sup>2</sup>.

Le Maire propose de répondre favorablement à la demande de Monsieur et Madame Nicolas BOUCHAIRE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la proposition du Maire
- Décide que la transaction se fera pour l'euro symbolique
- Dit que les frais d'acte notarié et éventuellement de bornage seront à la charge des demandeurs

## **OBJET N° 88 : TRAVAUX DE VOIRIE 2021 : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

Le Maire donne connaissance de la proposition du Cabinet Aménagement Ingénierie VRD pour la maîtrise d'œuvre en matière de voirie 2021.

La mission comprend :

- Relevé, estimation de travaux, projet (PRO)
- Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- Assistance au maître d'ouvrage pour les opérations de réception de chantier (AOR)

La rémunération finale sera calculée en fonction du montant de l'estimation des travaux retenus pour la consultation soit :

- Travaux d'aménagement paysager et sécuritaire du Centre Bourg - Place des Marronniers :
  - Prévisionnel sur une estimation de 45 000 € HT, taux 5,75 %, soit 2 587,50 €
- Travaux de création d'un chemin piétons entre les écoles ou le centre de loisirs et les pôles sportifs ou la piscine :
  - Prévisionnel sur une estimation de 40 000 € HT, taux 6%, soit 2 400 €

Soit un prévisionnel de 4 987,50 €. Si ces opérations sont groupées, le coût pourrait être optimisé.

A l'unanimité des membres, la proposition du Cabinet Aménagement Ingénierie VRD est validée et mandat est donné au Maire pour la signature de la convention de maîtrise d'œuvre correspondante.

## **OBJET N°89 : TRAVAUX DE VOIRIE 2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE**

Le Maire indique les travaux du programme de voirie 2021 : aménagement paysager et sécuritaire du Centre Bourg - Place des Marronniers, et création d'un chemin piétons entre les écoles ou le centre de loisirs et les pôles sportifs ou la piscine.

Ces aménagements permettront de sécuriser les accès aux différents commerces et services du Centre Bourg et de réduire la vitesse sur la RD 104 / RD 14.

Le Maire propose qu'une demande de subvention soit présentée à la Préfecture au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Par un vote à main levée, par 15 voix POUR, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour le dépôt de la demande de subvention auprès des services de l'Etat, et pour toute démarche et signature afférentes à cette demande.

## **OBJET N° 90 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT SUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer la continuité du service public, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement au budget principal.

Ainsi, jusqu'au vote du budget primitif 2021, l'application de cette disposition permet de disposer des montants suivants :

Chapitre (dépenses)	Désignation chapitre	Rappel Budget 2020	Montant autorisé (max. 25 %)
204	Subventions d'équipement versées	7 500,00 €	1 875,00 €
21	Immobilisations corporelles	244 000,00 €	61 000,00 €
23	Immobilisations en cours	334 831,09 €	83 707,77 €

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la proposition du Maire.

### **OBJET N° 91 : ATELIER DE SERVICES : REALISATION PAR LA COMMUNE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un bâtiment pour déplacer l'actuel garage situé rue du Puy Saint-Frais et dont le développement de l'activité croissante ne peut se poursuivre sur le site actuel (bâtiment trop petit, stationnement de véhicule sur l'espace public).

En 2017, le garagiste M. MIKITIOUK a fait part à la mairie de la situation et a précisé qu'il était à la recherche d'un local à louer sur le secteur pour améliorer ses conditions de travail et conforter son activité.

La commune achevait alors son projet de réhabilitation de l'ancienne poste pour y installer une boulangerie également à l'étroit et mal placée. Afin de s'assurer du maintien de cette activité de proximité, le Maire a examiné la possibilité de proposer au garagiste la construction d'un bâtiment qu'elle lui louerait.

Parallèlement la commune a fait réaliser à la chambre de commerce et d'industrie une étude pour s'assurer de la viabilité du commerce sur le bassin de vie de l'Hermenault. Les conclusions ont confirmé le potentiel du secteur, le garage le plus proche étant à Bourneau (13 Km).

Considérant que la commune de l'Hermenault est reconnue dans le SCOT comme une commune animant son bassin de vie ;

Considérant que le SCOT a pour objectif dans son PADD de soutenir et conforter la présence des services et commerces dans les cœurs urbains et villageois ;

Considérant que l'intervention de la commune se justifie par la nécessité de maintenir le dernier commerce dans l'activité pour satisfaire un intérêt général :

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle ZO 85 située au PLU en zone constructible pour une activité économique

Considérant le coût estimatif des travaux d'un montant total de 555 052,60 € HT selon le plan prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Bornage	503,60 €	Subvention DETR	166 515,78 €	30,00 %
Etude de sol	1 630,00 €	Plan relance Pays de la Loire	75 000,00 €	13,51 %
Travaux bâtiment	394 620,00 €			
Voirie	85 000,00 €			
Bureau contrôle technique	3 982,00 €			
Coordonateur sécurité	2 402,00 €			
Assurance	5 670,00 €			
Maîtrise d'œuvre	31 420,00 €			
SPL	19 825,00 €			
Divers	10 000,00 €			
	0,00 €	Sous-total	241 515,78 €	43,51 %
	0,00 €	Emprunt		
	0,00 €	Autofinancement	313 536,82 €	
	0,00 €	Sous-total reste à charge de la collectivité	313 536,82 €	56,49 %
<b>Total dépenses</b>	<b>555 052,60 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>555 052,60 €</b>	<b>100,00 %</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- APPROUVE le projet présenté ci-dessus,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région des Pays de la Loire, et toutes autres demandes d'aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération et permettant de diminuer l'autofinancement dans la limite du montant total des financements publics fixée par la réglementation,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire pour l'obtention des financements sollicités.

#### **OBJET N° 92 : ATELIER DE SERVICES : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

Le Maire rappelle que la Commune de L'Hermenault souhaite conserver l'activité du mécanicien par la construction d'un local adapté dans la zone artisanale des Trussots.

Un avant-projet sommaire a été demandé au Cabinet 6 K afin d'élaborer les dossiers administratifs et financiers.

Ce cabinet propose ses services de maîtrise d'œuvre pour un montant de 8,5 % du montant des travaux hors taxes des travaux soit **31 420,00 € HT**.

Par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal valide la proposition du Cabinet 6 K.

### **OBJET N° 93 : CAUE : RENOUELEMENT D'ADHÉSION.**

Pour l'année 2021, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) propose à la commune de renouveler son adhésion pour la somme de 40 euros.

Cette adhésion permet à la commune d'avoir accès à l'activité du CAUE, aux journées techniques, évènements, colloques séminaires, formations et visites de sites organisés par le CAUE.

Par le passé, le CAUE a conseillé la commune dans ses projets d'urbanisme.

A l'unanimité, le conseil municipal AUTORISE le Maire à renouveler l'adhésion pour l'année 2021.

### **OBJET N° 94 : FUTUR LOTISSEMENT - ACHAT D'UNE PARCELLE SUPPLEMENTAIRE**

Par délibération n°74 du 18 décembre 2020, le Conseil Municipal ont autorisé le Maire à signer tout acte afférent pour la négociation et l'achat des parcelles AC 562, AC 560 et AC 536 situées rue du Puy Saint-Frais pour la réalisation d'un chemin doux.

A ces achats s'ajoute la parcelle AC 528.

Le prix est fixé à 6 € par m<sup>2</sup> pour 2 000 m<sup>2</sup> soit 12 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Nom du futur lotissement toujours en réflexion ainsi que le nombre de parcelles à créer.
- La Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée propose de venir présenter le rapport d'activités 2019 lors du prochain Conseil Municipal.
- Emmanuel BODET a pour projet de créer un nouveau bâtiment au niveau des serres avec des panneaux photovoltaïques.
- Téléphonie mobile : la commune a été retenue pour une pose d'antenne. L'entreprise a 2 ans pour faire l'installation ou 1 an si la commune propose un terrain viabilisé. Un rdv est prévu le 11 février avec le sous-traitant.
- Logements au-dessus de la boulangerie : 2 lots étaient restés sans réponse lors de l'appel d'offres. Aujourd'hui, 2 entreprises ont répondu. Toutefois, les propositions sont bien au-dessus de l'estimation. Il faudra étudier le dossier pour peut-être enlever des options.
- La Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée demande un référent OPAH RU (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain) : Vianney DEGUIL sera ce référent.
- Eglise : les travaux sont définis sur 3 tranches avec les zones protégées et non protégées.
- Vaccinations : 86 familles avec une personne de 75 ans et plus dans le foyer ont été contactés par des conseillers municipaux. 75 personnes souhaitent être vaccinées, 22 personnes souhaitent être transportées à Fontenay-le-Comte pour pouvoir le faire.
- A l'EHPAD : sur 88 résidents, 75 ont été vaccinés (85%), 18 personnels de plus de 50 ans (86 %), et 11 personnels de moins de 50 ans (25% et 10 professionnels souhaitent l'être lorsque de nouveaux vaccins seront disponibles).

- Suite aux appels aux personnes âgées pour connaître leurs besoins, un conseiller fait part qu'une personne âgée apprécie le contact avec le Conseil Municipal.
- SIVOM Pôle Educatif Jules Verne : deux projets : 5<sup>ème</sup> classe ouverte en septembre à aménager et projet d'agrandissement de la cantine.
- Maison médicale : le rachat de la SCI du Château (pôle médical) par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée ainsi que les travaux d'agrandissement ont été votés le 25 janvier 2021.
- Les élus n'ont pas encore participé à des formations.
- Le miroir posé au carrefour RD 30 / rue de l'Abbaye est très apprécié par le domaine agricole. Il demande la pose d'un autre miroir à l'intersection zone des Trussots / chemin rural de la Vallée.

La séance est levée à 22 h 50

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 86 au n° 94



<b>GERMAIN</b> Yves	<b>RICHET</b> Jean-Jacques	<b>BOBINET</b> Jérôme
	Absent pouvoir à	
	Jérôme BOBINET	
<b>DEGUIL</b> Vianney	<b>PAGIS</b> Joël	<b>GUIBERT</b> Mathieu
Absent pouvoir à	Absent pouvoir à	Absent pouvoir à
Laurent FAIVRE	Jean-Pierre ROUX	David FLEAU
<b>RAPHEL</b> Eliane	<b>JOLLY</b> Corinne	<b>FAIVRE</b> Laurent
<b>CAILLEAU</b> Séverine	<b>CHIRON</b> Dominique	<b>QUINET</b> Karine
<b>FLEAU</b> David	<b>ROUX</b> Jean-Pierre	<b>BARBIER</b> Isabelle